

Conclusions de la LVII COSAC Malte, 28 – 30 mai 2017

La COSAC prend note du fait que le Parlement maltais a été dissous le 1er mai 2017, et que les élections générales se tiendront le 3 juin 2017.

La COSAC apprécie les efforts déployés par la Chambre des représentants de Malte afin de procéder à accueillir et à organiser la LVII COSAC entre le 28 et le 30 mai 2017 malgré le fait que, suite à la dissolution du Parlement, il ne pourrait pas y avoir de délégation maltaise lors de cette conférence interparlementaire. La COSAC remercie le Président de la Chambre des représentants d'avoir honoré cet engagement dans le cadre de la dimension parlementaire de la Présidence maltaise du Conseil et remercie également les Parlements de la Troïka (la Slovaquie, l'Estonie et le Parlement européen) d'avoir prêté assistance à la Présidence maltaise dans ces circonstances exceptionnelles.

La COSAC comprend les dispositions constitutionnelles de la Chambre des représentants de Malte, et respecte donc la décision de la Chambre des représentants de Malte de ne pas fournir de Contribution pour la LVII COSAC.

La COSAC salue les discussions fructueuses tenues au cours de la LVII COSAC et remercie la Présidence maltaise d'avoir mis à l'ordre du jour les questions les plus pertinentes pour l'Union européenne en ce moment critique.

1. 27^{ème} rapport semestriel de la COSAC

- 1.1. La COSAC se félicite du 27^{ème} rapport semestriel de la COSAC préparé par le Secrétariat de la COSAC et remercie chaleureusement le Secrétariat pour son excellent travail.

2. Membre permanent de la COSAC et du Secrétariat de la COSAC

- 2.1. La COSAC rappelle que le mandat de l'actuel Membre permanent du Secrétariat de la COSAC s'achève le 31 décembre 2017. La COSAC souligne que la nomination du nouveau membre permanent devrait avoir lieu au cours de la LVIII COSAC, et demande donc à la Présidence estonienne de se préparer à cette nomination.
- 2.2. La COSAC rappelle que le cofinancement de l'actuel Membre permanent, du bureau du Secrétariat de la COSAC, et des coûts d'entretien du site Internet s'achève le 31 décembre 2017. La Présidence maltaise a invité les parlements à renouveler leur engagement en faveur de l'accord de cofinancement pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019. La COSAC note qu'à ce jour 23 chambres de 20 parlements nationaux ont signé et envoyé leurs lettres d'intention indiquant qu'elles sont disposées à participer au cofinancement pour la période indiquée ci-dessus. La COSAC encourage les quelques parlements/chambres qui n'ont pas encore envoyé leurs lettres d'intention à les soumettre le plus tôt possible.

- 2.3. La COSAC se félicite du fait que ce nombre est au-dessus du seuil minimum requis pour que le régime de cofinancement entre en vigueur; par conséquent, le cofinancement du Membre permanent, du Bureau du Secrétariat de la COSAC et des coûts de maintenance du site Internet continuera durant la période indiquée.